



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023 – 20H

PROCES VERBAL

Présents : MM. GUELOU Hervé, JAMIN-KIEFFER Marie, RIOU Michel, LE GALL Erwan, CAPRA Séverine, TANGUY Marie-Laure, MORVAN Rémi, LE PAGE-DUBOIS Françoise, CHEVENIER Marie, LE CALVEZ Michel, PICHOURON Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Sabrina LE GUYADER (procuration à Miche RIOU) ; Isabelle TANGUY (procuration à Marie JAMIN-KIEFFER) ; Françoise ROCHE ; Jean-Yves LE CORRE

Secrétaire de séance : Marie-Laure TANGUY

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	2

1- Motion de soutien au collectif 45 classes

Le Conseil Municipal de Plufur conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor et apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 44 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, apporte son soutien au collectif 45 classes, demande l'annulation des 44 fermetures de classes et de l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

2- Reconduction de la convention de mise à disposition - gestion de l'assainissement collectif

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction expresse pour 2023 de la convention de mise à disposition de service entre Lannion Trégor Communauté et la commune pour la gestion de l'assainissement collectif

3- M57 : Fongibilité des crédits

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal. La nomenclature M57 se caractérise par l'absence de chapitres de dépenses imprévues dotés en crédits de paiement, avec la possibilité de voter des chapitres de dépenses imprévues comportant uniquement des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections (ces chapitres non dotés en crédits ne participent pas à l'équilibre budgétaire) ;

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

4- Contrat de maintenance de la boulangerie

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du devis parvenu en mairie pour l'entretien annuel du matériel de la boulangerie.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition établie par la société IDV FOURNIL pour un contrat de maintenance comprenant la vérification du matériel (four, pétrin, diviseuse, chambre de pousse) d'un montant de **891.20 € HT** (1069.44 € TTC) et pour une durée de 1 an.

5- Rénovation de lanternes – SDE22

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public (Rénovation des lanternes EP vétustes sur poteau béton) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **14 500 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

La participation de la commune s'élève à **8 726.86 €**, ce montant devra être inscrit en investissement au compte **2804182** et devra être amorti.

6- Entretien vitrerie mairie

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition établie par la société NSI de Ploumagoar d'un montant de 685.44 € TTC pour la vitrerie de la Mairie et 372 € TTC pour la salle polyvalente et d'une durée de 1 an à raison de 2 passages par an.

7- Numérisation des actes d'état-civil

Monsieur le Maire expose qu'afin de conserver au mieux les registres d'état-civil, il y lieu de procéder à leur numérisation. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition établie par la société SEDI EQUIPEMENT de Uzès d'un montant de 2547.10 HT (3056.52 € TTC) pour la numérisation de 2829 actes, de 1920 à 2021.

8- Sauvegarde matériel informatique mairie

Mr Le Maire fait part du devis établi par l'entreprise SOONINFO de Louargat concernant la mise en place d'un système de sauvegarde informatique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SOONINFO d'un montant total de **1956.22 TTC** (1630.18€ HT) comprenant un serveur NAS, des disques dur internes et externes, un onduleur, la main d'œuvre et le déplacement.

9- Acquisition de matériel pour les services techniques

Mr Le Maire fait part de plusieurs devis établis concernant l'équipement des services techniques pour maintenir l'entretien du cimetière en zéro phyto et ainsi permettre à l'agent communal un meilleur confort de travail.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise ESPACE EMERAUDE à Plouigneau concernant l'achat d'une benette avec réducteur pour un montant total de **906.58 € TTC**
- **VALIDE** le devis l'entreprise ESPACE EMERAUDE à Plouisy concernant l'achat d'un désherbeur mécanique modèle YVMO BIN'WALK d'un montant total de **3900 € TTC**
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de la région dont il est possible de bénéficier à hauteur de 50% du montant HT concernant l'achat d'un désherbeur mécanique soit une aide de 1625€ ht.

10- Travaux de réhabilitation du cimetière

Le maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise LE BRIQUER TP de Plufur pour la réalisation de bordures au cimetière communal. Il précise qu'il s'agit d'une actualisation d'un devis déjà établi en 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LE BRIQUER TP concernant l'installation de bordures dans les allées du cimetière et parterres extérieurs pour un montant total de **6057.60 € TTC**.

11- QUESTIONS DIVERSES

Travaux à la salle polyvalente

Mr Le Maire fait part du devis établi par l'entreprise EIFFAGE concernant des travaux de mise aux normes électriques indispensables à la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant total de **3781.58 € TTC** (3151.32€ HT) concernant la création d'un nouveau tableau électrique et l'installation de prises à la salle polyvalente.

Projet d'habitats partagés

Un rendez-vous a été fixé avec Terres d'Armor habitat concernant le projet de création de résidences partagées, **Jeudi 06 avril à 14h30**.

Vote du budget communal

Le prochain conseil municipal pour le vote du budget communal est fixé Vendredi 07 avril :

16h - CCAS

17h - Budget communal et boulangerie

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

H.GUELOU

